Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260320-DEL20_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 17 mars 2026 par Monsieur Gérard LE ROY, Maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Adrien BRIANT, Audrey CORFMAT, Gérard GUILLO, Marie-Hélène JÉHANNO, Magali LE GOFF, Sarah LE PEN, , Christian MANDART, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Cindy PICAUD LE ROY, Paulette RIVOAL, Mickaël SÉVENO

Etaient absents excusés : Sébastien LEROUX qui donne pouvoir à Sarah LE PEN et Gaël MALCOSTE.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JÉHANNO.

DELIBERATION N° 20-2026 - ELECTION DES ADJOINTS A LA MAIRE

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

Considérant que Madame Marie-Hélène JEHANNO a été la seule candidate à présenter une liste complète.

Après le bon déroulé des opérations de vote, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A déduire : bulletins énumérés aux articles L.65 et L. 66 du Code électoral	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260320-DEL20_2026-DE

La liste présentée par Madame Marie-Hélène JEHANNO, ayant obtenu 14 voix, est élue à l'unanimité.

Ont été proclamés adjoints à la Maire : Madame Marie-Hélène JEHANNO, Monsieur Gérard GUILLO, Madame Astrid MAUGUEN.

Le procès-verbal de l'élection des adjoints est joint en annexe.

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC

Certifié exécutoire
le
Publié le 23/03/2026

